

SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »



Synthèse de l'état des milieux aquatiques et humides superficiels pour l'année 2024 sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe

Date : Mai 2025

I. Introduction

L'état des milieux aquatiques et humides peut être appréhendé par plusieurs facteurs, notamment la présence d'une pollution chimique significative et de certains organismes dans ces milieux.

La Directive Cadre sur l'Eau est un cadre réglementaire qui définit les paramètres à évaluer pour déterminer et comparer entre eux l'état des cours d'eau :

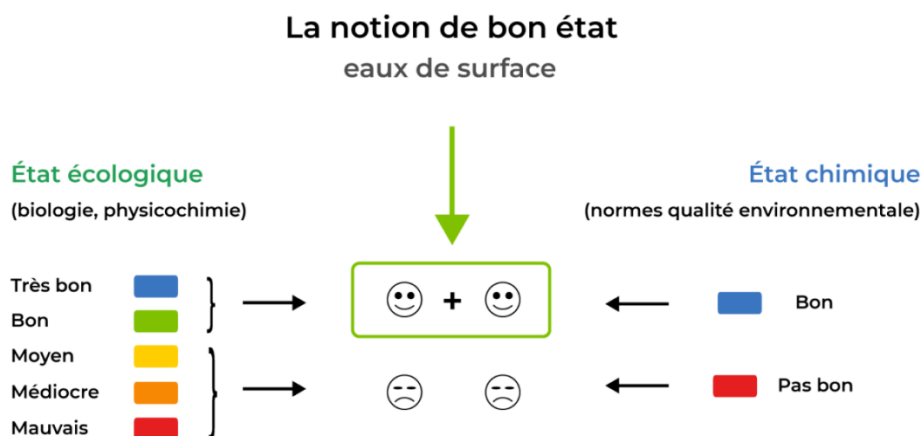


Figure 1 : (Source <https://www.eaufrance.fr/regles-devaluation-de-letat-des-eaux>)

L'Agence de l'eau interprète les données d'un ou plusieurs relevés sur une ou plusieurs années sur chaque masse d'eau.

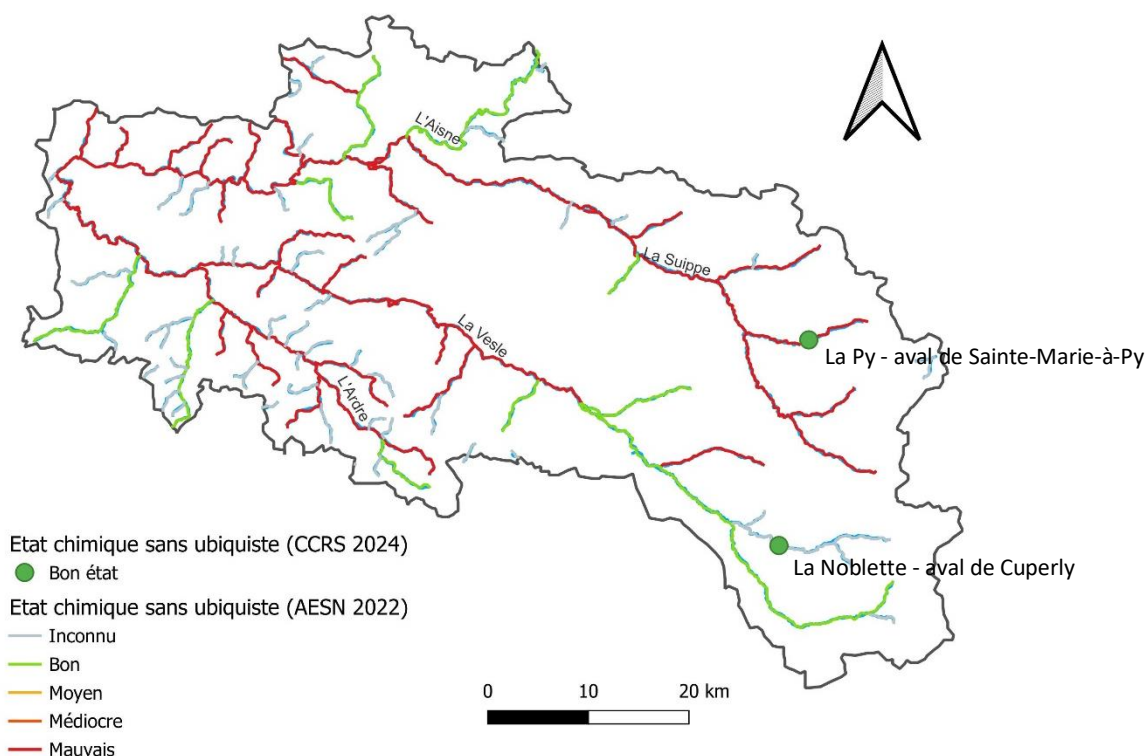
D'autres paramètres non réglementaires peuvent également permettre d'appréhender le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Ce document synthétise les données sur le territoire du SAGE des organismes suivants : la Communauté de Communes de la Région de Suippe (CCRS), la FDPPMA 51 (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques), la FDPPMA 02, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) et le SIABAVES. Il présente :

- L'état écologique en associant l'état physico-chimique et biologique des cours d'eau ;
- D'autres données non réglementaires.

La CCRS a suivi en 2024 le cours d'eau La Tourbe à l'aval de Laval-sur-Tourbe, la Py à l'aval de Sainte-Marie-à-Py et la Noblette à l'aval de Cuperly. Les résultats de la CCRS sont comparés aux observations de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de l'année 2022.

II Etat chimique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS



Remarques :

L'état chimique sans ubiquiste évalué par la CCRS montre un bon état chimique pour la Py à l'aval de Sainte-Marie-à-Py et pour la Noblette à l'aval de Cuperly.

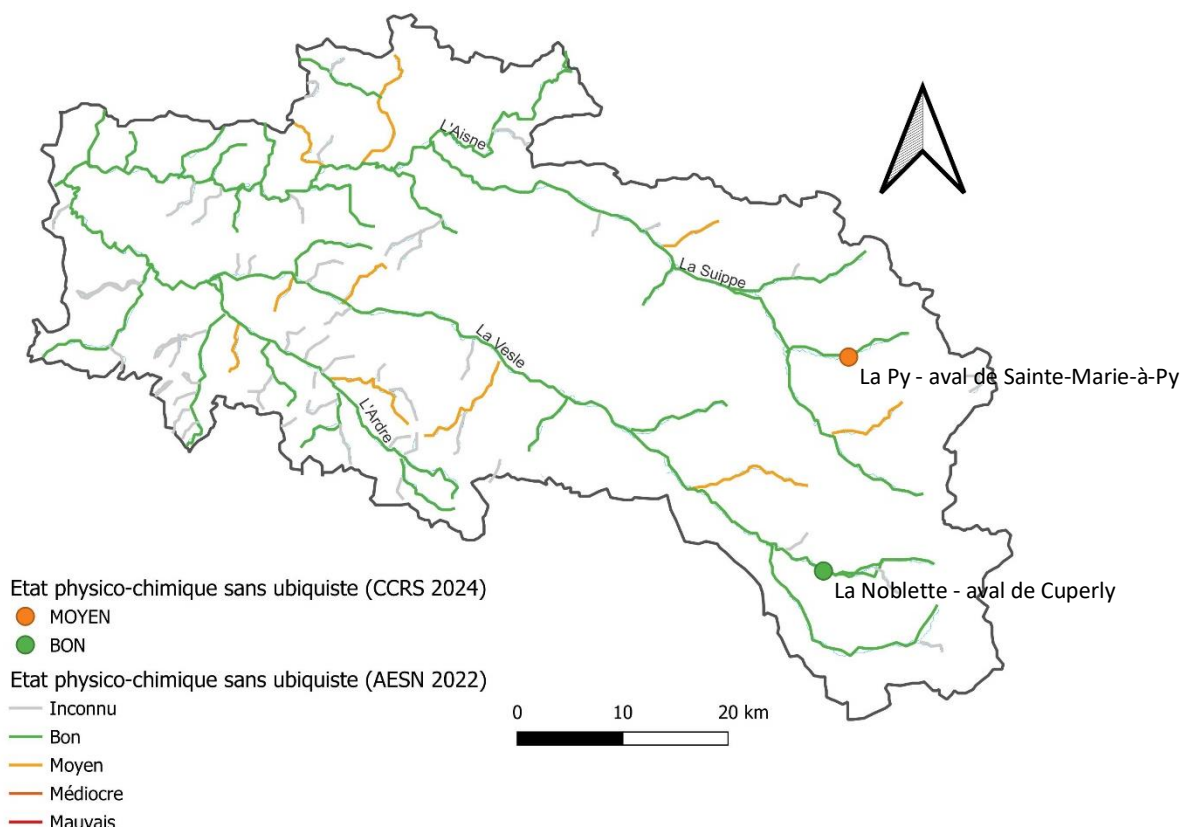
II Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'état physico-chimique, biologique et des polluants spécifiques permet de déterminer l'état écologique des masses d'eau.

II-I Etat physico-chimique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

Selon la DCE, les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques.

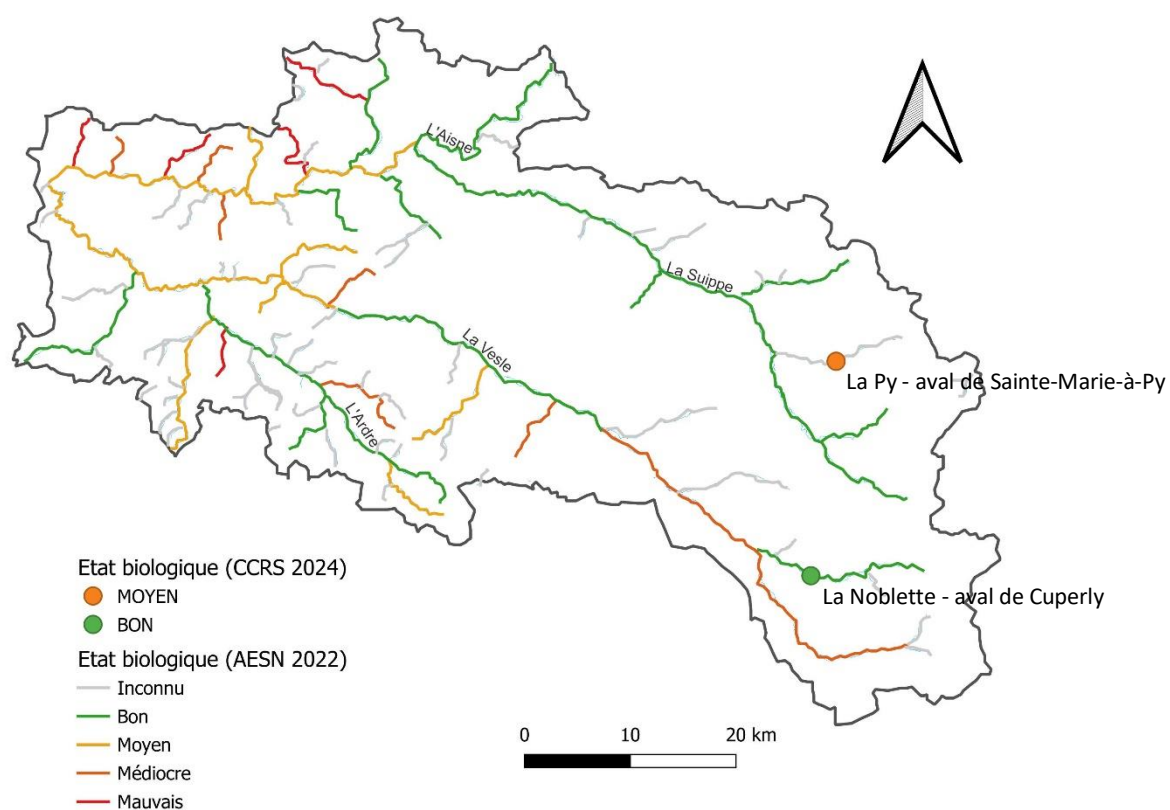
La CCRS suit les paramètres physico-chimiques sur certains cours d'eau de son territoire. Les stations analysées en 2024 ont fait l'objet de 4 campagnes de suivi, en mars, juin, juillet et novembre 2024.

**Remarques :**

Les deux stations suivies par la CCRS en 2024 sur le territoire du SAGE présentent respectivement un moyen et un bon état physico-chimique pour la Py à l'aval de Sainte-Marie-à-Py et pour la Noblette à l'aval de Cuperly.

II-II Etat biologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

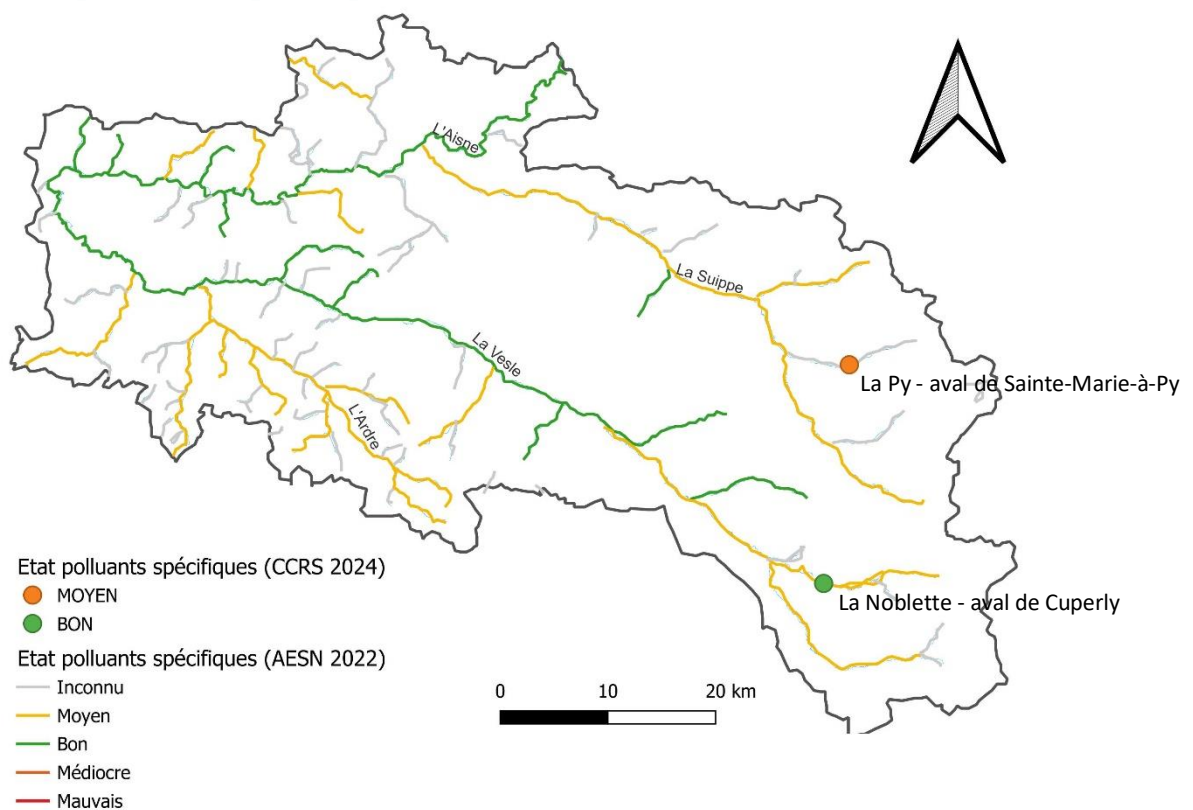
L'état biologique est déterminé par la faune et la flore dans les cours d'eau. La CCRS évalue l'état biologique aux mêmes stations que celles ayant fait l'objet d'un suivi de l'état physico-chimique. Le SIABAVES évalue aussi l'état biologique afin de connaître l'impact des travaux de restauration des rivières qu'il entreprend sur les cours d'eau (en amont et au niveau des zones de travaux).

**Remarques :**

La CCRS a remarqué un changement d'état biologique entre 2022 et 2024 sur la Tourbe, en dehors du périmètre du SAGE. En 2022, l'état biologique était mauvais, en 2024 il était moyen, marquant une amélioration par rapport à 2022.

La Py et la Noblette restent quant à elle respectivement en moyen et bon état écologique en 2024.

II-III Etat des polluants spécifiques

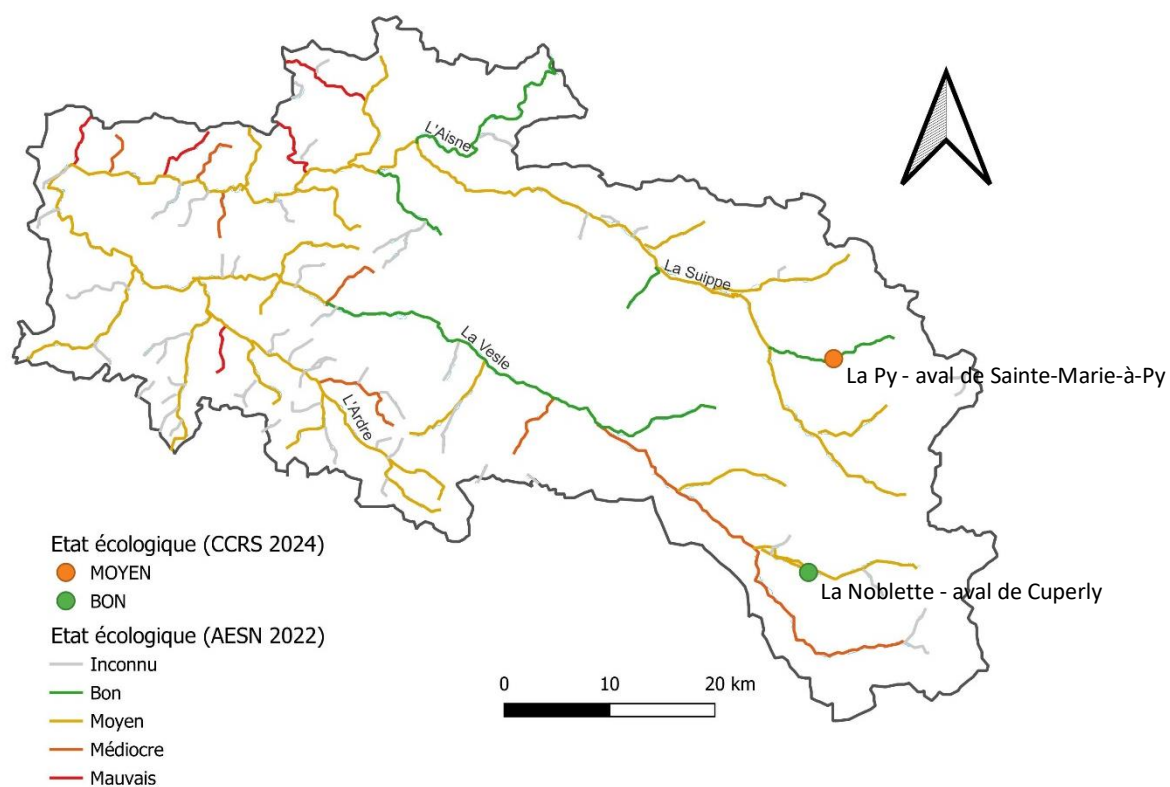


Remarques :

L'état des polluants spécifiques a été classé de moyen sur la station à l'aval de Sainte-Marie-à-Py et bon sur la station à l'aval de Cuperly.

II-IV Etat écologique des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE AVS

L'évaluation de l'état physico-chimique des cours d'eau, leur état biologique ainsi que d'autres indicateurs (cf figure 1) permettent de déterminer leur état écologique. La CCRS a évalué l'état écologique de la Suipe sur deux stations dans le territoire du SAGE AVS.



Remarques :

La station de la Py à l'aval de Sainte-Marie-à-Py présente un état écologique moyen, la station de la Noblette à l'aval de Cuperly présente un bon état écologique.

III – Autres données permettant d'appréhender l'état du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire du SAGE AVS

III – II Suivis d'espèces aquatiques et humides sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe

Les espèces inféodées aux milieux humides et aux milieux aquatiques sont un indicateur du bon fonctionnement des zones humides et du cours d'eau.

III-II-1 Résultats des pêches électriques de la FDPPMA 51 sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe.

La pêche électrique permet d'évaluer l'état du peuplement piscicole. Certaines espèces sont notamment très sensibles à la dégradation de leur milieu. Les pêches sont réalisées sur un tronçon défini et en suivant un protocole afin que les données soient comparables d'une année à l'autre.

L'indice poissons rivière (IPR) permet également d'appréhender l'état des cours d'eau. Il « consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement (...) et la composition du peuplement attendue en situation de référence. » (source : geo.date.gouv.fr)

Les résultats des pêches électriques menées par la FDPPMA 51 en 2024 sont les suivants :

La Vesle

Site de Courtisols	IPR = 31.39	MEDIOCRE
Site de Somme-Vesle	IPR = 40.38	MAUVAISE

La Noblette

Site de Bussy-le-Château	IPR = 10.76	BONNE
Site de La Chappe	IPR = 8.94	BONNE
Site de Cuperly	IPR = 10.90	BONNE

La Suippe

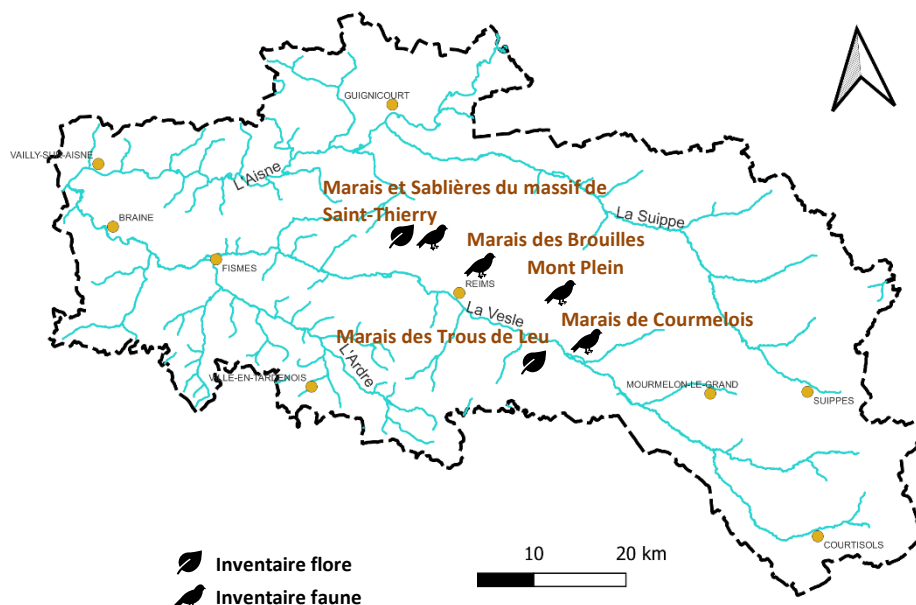
Site d'Heutréville	IPR = 14.74	BONNE
Site de Suippe	IPR = 15.17	BONNE

La Py

Site de Sainte-Marie-à-Py	IPR = 19.15	MOYENNE
Site de Saint-Souplet-sur-Py	IPR = 8.18	BONNE
Site de Dontrien	IPR = 6.1	EXCELLENTE

La FDPPMA 51 a poursuivi les suivis thermiques en 2024. L'Ardre, la Noblette, la Py, la Suippe et la Vesle ont présenté des températures classiques et favorables à la reproduction de leurs espèces sur toute l'année 2024.

III-II-2 Inventaires de la faune et la flore réalisés par le CENCA



Remarques	
RNR Marais des Trous de Leu	➤ Suivi de la végétation aquatique Berges et fossés occupés par des arbres et arbustes. Etangs et fossés sont envasés. Pas d'espèce invasive. Réseau de mares complexe et connectées. Proportion de berges en pente douce inférieure à 30%. ➤ Suivi des EEE : Bunias d'Orient 251 pieds recensés contre 240 en 2023. ➤ Suivi hydrologique : poursuite de l'étude démarrée en 2022 ➤ Suivi des amphibiens 4 espèces recensées depuis 2021. En 2024, le crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) a été recensé, la grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) n'a pas été revue -> vigilance accrue car menacée. La grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) est de moins en moins recensée. ➤ Suivi des odonates 31 espèces de libellules dont l'Aesche isocèle, l'Agrion mignon, la Leste barbare, le Leste fiancé et la Cordulie à tâches jaunes. ➤ Plan de gestion terminé
RNR Marais et Sablières du massif de Saint-Thierry	➤ Suivi de la pression de pâturage 3 parcelles pâturées en rotation par des bovins (Highland cattle) ➤ Suivi des amphibiens 5 espèces. Colonisation significative par les communautés d'amphibiens depuis 3 ans au marais de Cormicy -> efficacité des actions de densification du réseau de mares. Au marais du Vivier, seule la grenouille agile n'a pas été observée en 2024. Plusieurs contacts auditifs de mâles de Rainette. ➤ Plan de gestion en cours de finalisation
Marais de Courmelois (site CENCA)	➤ Suivi des amphibiens 1 ponte de Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) et 1 <i>Rana</i> sp. observée.

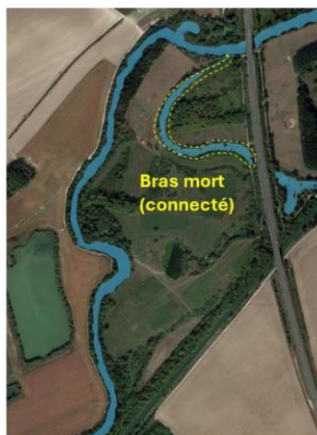
Zones humides et pelouses du Mont Plein à Berru (site CENCA)	➤ Suivi des odonates 16 espèces observées dont le Leste des bois, le Leste sauvage, la Libellule déprimée, la Libellule fauve, le Sympétrum meridional, l'Aeschne effine et la Grande Aeschne. ➤ Suivi des amphibiens 4 espèces observées dont le Triton crêté, la Grenouille agile, le Triton palmé et le Triton ponctué.
Marais des Brouilles à Champigny (site CENCA)	➤ Suivi des odonates 21 espèces d'odonates observées dont Crocothémis écarlate, libellule fauve ou Gomphe vulgaire.
Marais de la Chapelle (accompagnement SIABAVES)	➤ Elaboration d'une notice de gestion

III-II-3 Etudes de faisabilité pour la restauration écologique par la FDPPMA 02

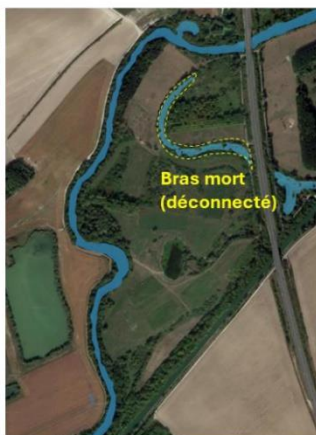
La FDPPMA 02 a effectué une étude de faisabilité pour deux projets de restauration écologique à Condé-sur-Suippe.

Restauration écologique du bras mort de l'Aisne sauvage à Condé-sur-Suippe

Avec connexion



Sans connexion



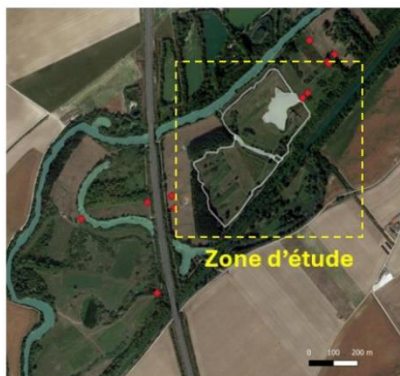
Ouverture du bras-mort et reconnexion au cours d'eau. Excavation suivant le linéaire, élargissement et création de berges en pente douce. Extraction du bois mort et dégagement de la zone périphérique par coupe sélective.

Aucune espèce protégée ou sensible n'a été relevée durant la campagne floristique.

La reconnexion permettrait une meilleure circulation de l'eau et serait bénéfique pour les espèces relevées (gardon, brème bordelière, ablette, brochet). Elle permettrait aussi une probable recolonisation.

Restauration écologique des fossés des « grands aisements » à Condé-sur-Suippe

Avec connexion



Sans connexion



Reconnexion des zones humides et des fossés avec le cours d'eau. L'objectif étant d'éviter l'inondation des pâtures et de connecter les zones humides aux fossés.

L'ouverture permettrait de laisser entrer et sortir les géniteurs de brochets dans les fossés. La connexion assurerait aussi un niveau d'eau minimum dans les fossés.

IV – Conclusion :

Conclusion générale de l'état des masses d'eau superficielles sur le territoire du SAGE en 2024	
Etat écologique et chimique	<u>Etat écologique</u> : d'après les mesures de la CCRS, l'état est moyen sur la Py à l'aval de Sainte-Marie-à-Py et bon sur la Noblette à l'aval de Cuperly.
	<u>Etat chimique</u> : la CCRS a observé un bon état chimique au droit des deux stations d'observation, sur la Py et sur la Noblette en 2024.
Etat thermique des cours d'eau du territoire	Les relevés thermiques effectués par la FDPPMA 51 ont mis en évidence des températures classiques n'excédant pas 19 à 25°C. Les températures sont favorables à la reproduction des espèces dans les cours d'eau. On constate cependant d'années en années des conditions d'assec de plus en plus défavorables en période estivales.
Etat des populations piscicoles sur le territoire	Les IPR sont mauvais sur la Vesle, bon sur la Noblette et la Suippe et oscillent de moyen à excellent sur la Py, d'après la FDPPMA 51.
	La disparition du brochet dans la Vesle a été observée entre 2021 et 2023.
	Certaines zones ayant fait l'objet de travaux de restauration morphologiques des cours d'eau ont permis de mettre en évidence l'amélioration des populations piscicoles.
Etat des autres populations inféodées aux milieux aquatiques et humides	Certaines espèces de flore patrimoniale et ultra-patrimoniale sont actuellement suivies sur plusieurs sites gérés par le CENCA.
	La grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) est de moins en moins recensée au marais des Trous de Leu. La colonisation significative par les communautés d'amphibiens depuis 3 ans au marais de Cormicy montre l'efficacité des actions de densification du réseau de mares.
	Le Bunias d'Orient est stable sur les marais des Trous de Leu.

Les différents travaux réalisés pour restaurer les cours d'eau ont permis d'améliorer les populations piscicoles. Cependant, il existe encore plusieurs freins au bon état et au bon fonctionnement des cours d'eau du territoire :

- Le passé très anthropisé des cours d'eau a modifié les profils et la morphologie des cours d'eau, altérant son fonctionnement ;
- Les traitements phytosanitaires altèrent la qualité des milieux humides et aquatiques (territoire agricole) ;
- Les têtes de bassin versant subissent des assecs répétés et sévères qui ne sont pas compatibles avec la vie des organismes aquatiques.